

Rapport de l'Hôpital Montfort sur le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement

L'Hôpital Montfort :

Montfort est l'hôpital universitaire francophone de l'Ontario, offrant des soins exemplaires centrés sur la personne. Montfort dessert, dans les deux langues officielles, plus de 1,2 million de personnes dans la région de l'Est ontarien. Montfort a reçu pour la troisième fois un agrément avec mention d'honneur décerné par Agrément Canada en 2022 et est le premier hôpital à être désigné hôte francophone à titre d'organisme vedette en pratiques exemplaires (OVPE) par l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario.

Avec ses partenaires principaux, l'Université d'Ottawa et le collège La Cité ainsi que d'autres programmes d'études postsecondaires, Montfort prépare la relève en santé en français. Depuis 2015, il figure au palmarès des 40 principaux hôpitaux de recherche au Canada, grâce aux activités de l'Institut du Savoir Montfort. Montfort vise à devenir « votre hôpital de référence pour des services exceptionnels, conçus avec vous et pour vous ». En 2019, il est entré au palmarès des 1000 meilleurs hôpitaux au monde.

La loi S-211 :

La loi S-211 vise à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé au Canada en mettant en œuvre des mesures pour prévenir et combattre ces pratiques. Bien que notre hôpital se concentre principalement sur la prestation des soins de santé, nous reconnaissons l'importance de respecter les lois et de soutenir les efforts visant à éliminer les pratiques du travail des enfants et du travail forcé.

Au courant de l'année 2023-24, l'Hôpital Montfort a débuté une évaluation interne des risques du travail des enfants et/ou du travail forcé dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de l'organisation. Puisque les principaux achats de fournitures et de biens sont effectués à travers des contrats de groupe, l'Hôpital Montfort a débuté une revue des pratiques effectuées avec les principaux regroupements d'achats.

L'Hôpital Montfort a également eu des réunions avec ses collaborateurs régionaux afin de discuter du travail des enfants et/ou travail forcé afin d'établir comment l'organisation pourra améliorer ses pratiques d'approvisionnement.

L'Hôpital Montfort a peu d'activités relatives à la revente de marchandises étant donné la nature des activités. La vente de marchandises inclut : les lentilles non payées par le programme OHIP, les équipements de mobilités et quelques marchandises de faible valeur.

ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ – SITUATION ACTUELLE :

Structure, activités et chaîne d'approvisionnement :

- L'Hôpital Montfort achète la majorité de ses produits à travers des regroupements d'achats tels qu'HealthPro et MohawkMedbuy;
- Les regroupements d'achats sont responsables de la négociation et de l'administration des ententes contractuelles avec leurs fournisseurs;
- Les achats directs de l'Hôpital Montfort avec les fournisseurs représentent un plus petit pourcentage des dépenses. Les ententes contractuelles avec ces fournisseurs sont basées sur les gabarits de l'Hôpital Montfort;
- L'Hôpital Montfort s'assure, avec son gabarit, d'avoir en place des ententes contractuelles qui obligent les fournisseurs à respecter les lois et règlements applicables.

Politiques et processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants :

- L'Hôpital Montfort respecte toutes les lois et réglementations du travail applicables, y compris celles relatives au travail des enfants et au travail forcé.
- Nos politiques en matière de main-d'œuvre proscrivent l'emploi de mineurs et veillent à ce que tous les employés soient embauchés volontairement et équitablement.
- L'Hôpital Montfort peut faire appel à des bénévoles d'âge mineur (14 ans et plus) durant la saison estivale pour certaines activités.

Activités et chaîne d'approvisionnement comportant un risque de travail forcé ou de travail des enfants et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque :

- Les regroupements d'achats jouent un rôle essentiel afin de rationaliser et d'optimiser les processus d'approvisionnement, et permettent de bénéficier de l'effet de levier du pouvoir d'achat collectif. Ils sont aussi responsables de la vérification des fournisseurs en procédant à leur évaluation et à la mise en place de meilleures conditions;
- Les différents regroupements d'achats ont mis en place des mesures telles que :
 - Regroupement régional CHSS : une attestation de conformité sera envoyée aux principaux fournisseurs des différentes organisations où ceux-ci devront signer une déclaration de conformité aux exigences énoncées dans la loi S-211 confirmant qu'aucun travail des enfants et/ou travail forcé n'est utilisé dans les activités commerciales et la chaîne d'approvisionnement de l'organisation;
 - HealthPro : le gabarit d'appel d'offres inclut un critère d'évaluation sur l'équité sociale qui demande de l'information quant à la conformité avec la loi S-211 incluant les politiques internes et procédures de l'organisation, les mesures prises et les initiatives futures qui seront mises en place;
 - Mohawk Medbuy : leurs ententes et leurs gabarits d'appel d'offres ont été modifiés afin d'inclure du langage spécifique à la loi S-211;
 - Mohawk Medbuy a formalisé son engagement en faveur du développement durable et des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance à travers la création d'une équipe dédiée. Ce groupe est responsable du développement de programmes visant à assurer la capacité de l'organisation à soutenir les membres en tant que catalyseur d'une chaîne d'approvisionnement cohérente et durable.

Mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants :

- Aucune mesure prise pour le moment.

Mesure prise pour remédier à la perte de revenus subie par les familles les plus vulnérables en raison de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants :

- Aucune mesure prise pour le moment.

Formation dispensée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants :

- L'Hôpital Montfort promeut une culture du respect des droits de la personne et des pratiques de travail éthiques dans toute l'organisation;

- L'Hôpital Montfort effectue des formations continues du personnel de l'approvisionnement conjointement avec le service juridique.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.



M. Carl Nappert
Président du conseil d'administration
J'ai le pouvoir de lier l'Hôpital Montfort

Date: 2024-05-31